

**Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et
l'association Meaning Africa**

Le 18 septembre 2023

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- VU le code général des collectivités territoriales.
- VU la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de signature au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- VU la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et l'association Meaning Africa.

Considérant la demande de renouvellement de mise à disposition de locaux émanant de l'association Meaning Africa.

DECIDONS,

Article 1 : De signer la convention d'occupation à titre précaire passé avec **l'association Meaning Africa** dont le siège social est situé au 19 rue de la Réunion 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour la location d'un bien immobilier de 85 mètres carrés situé 19 rue de la Réunion 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Article 2 : Le droit d'occupation est consenti du **14 octobre 2023 au 13 octobre 2024**.

Article 3 : Il est convenu que la présente convention donnera lieu au versement mensuel d'une indemnité d'occupation de 190 euros TTC.

Article 4 : Le montant de la recette mensuelle sera encaissé sur les crédits inscrits au budget communal, nature 70878.

Le Maire



Jean-Luc LAURENT